

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30  
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Son absent : M. Pierre Dagenais et Mme Lynda Cusson

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

21-02-2016

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

22-02-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que rédigé.

Adoptée

23-02-2016

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	26 294.33\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 174.83\$
VOIRIE MUNICIPALE	23 492.97\$
HYGIÈNE DU MILIEU	12 866.18\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	268.78\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	630.92\$
LOISIRS ET CULTURE	6 000.00\$
FRAIS DE FINANCEMENT	13 516.58\$
IMMOBILISATIONS	0.00\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016:	86 244.59\$

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de février 2016 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

24-02-2016

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Rés.#51-02-2016

*Formation santé et sécurité*

M. Normand **Archambault** Favreau a complété sa formation en santé et sécurité sur les chantiers de construction et aura l'accréditation prévue par la Loi.

*Poste de pompage de la Rivière*

Une problématique électrique en lien avec l'installation d'un fil chauffant a été résolue.

*Approvisionnement en bac de récupération*

Une quinzaine de bac ont été acquis de la Ville de St-Hyacinthe, dans le but de desservir les différents commerces et habitation pour la collecte des matières recyclables. Lors de la réception de la commande de bac en provenance de la RIAM, ceux-ci seront acheminés à la Ville, en guise de remboursement.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

24A-02-2016

Rapport du service d'inspection des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE le rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de finition extérieure à l'immeuble situé au 152, rue Notre-Dame, ne sont toujours pas complétés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur en bâtiment de faire parvenir à nouveau un avis d'infraction, par courrier recommandé, auprès du propriétaire de l'immeuble situé au 152, rue Notre-Dame, relativement aux travaux de finition extérieure qui ne sont pas complétée.

Adoptée

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de janvier 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en janvier 2016, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

25-02-2016

MAMOT : refinancement d'un montant de 232 400\$ relatif à un emprunt échéant le 8 février 2016

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite emprunter par billet un montant total de 232 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
06-2004	161 200 \$
07-2004	71 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 
- QU'un emprunt par billet au montant de 232 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 06-2004 et 07-2004 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- QUE les billets soient datés du 8 février 2016;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	18 100 \$
2018	18 600 \$
2019	19 200 \$
2020	19 600 \$
2021	20 200 \$(à payer en 2021)
2021	136 700 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de Roxton Falls émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 06-2004 et 07-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

26-02-2016

Règlement d'emprunt #06-2004 et #07-2004 : autorisation afin d'emprunter par billet auprès de l'institution financière prêteuse et autorisation de signature

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt par billets en date du 8 février 2016 au montant de 232 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 06-2004 et 07-2004. Ce billet est émis au prix de 98.28\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

18 100 \$	1.60 %	8 février 2017
18 600 \$	1.80 %	8 février 2018
19 200 \$	2.00 %	8 février 2019
19 600 \$	2.20 %	8 février 2020
156 900 \$	2.35 %	8 février 2021

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

Assurances collectives pour les employés municipaux : mandat concernant l'analyse visant le renouvellement du contrat

Le maire informe les élus des conditions de renouvellement proposées par la Great West. Il a demandé à la directrice générale d'obtenir des offres de services auprès du courtier identifié par la FQM et l'ADMQ, afin d'être en mesure d'obtenir de meilleures conditions de renouvellement pour les employés. Le dossier complet d'analyse sera présenté à la séance de mars.

27-02-2016

Achat d'un ordinateur portable pour le bureau du maire : mandat à SIRL

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Services Informatiques Robert Lachaine, au montant de 888\$ plus taxes.

Adoptée

Vente de terrain sur la rue des Pins et des Lilas : transfert des sommes provenant des ventes à un poste de surplus accumulé réservé visant à diminuer la dette au moment du refinancement

Question reportée à une séance ultérieure, si nécessaire. Suite aux commentaires émis par le vérificateur, les élus conviennent d'attendre l'évolution de la situation financière de la municipalité, avant de procéder à la réservation des montants provenant de la vente des terrains du développement domiciliaire.

28-02-2016

Sûreté du Québec : identification des priorités d'actions locales pour 2016-2017

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les priorités suivantes auprès de la Sûreté du Québec, afin qu'elles soient mise en application par les policiers du poste de la MRC d'Acton;

- 1- Intervenir sur la vitesse, particulièrement aux entrées de la municipalité
- 2- Non-respect de la signalisation autour de l'école St-Jean-Baptiste
- 3- Surveillance dans les parcs et espaces publics

Adoptée

29-02-2016

Contrat avec Sintra Inc., infrastructures des rues des Lilas et des Pins : lettre de garantie additionnelle visant à libérer la retenue de 5%

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc., qui a réalisé les travaux d'infrastructures d'égout et de voirie dans le développement domiciliaire des rues des Pins et des Lilas, a complété les travaux en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire a été acceptée par le conseil le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE des inspections ont été réalisées 1 an après la fin des travaux, conformément aux spécifications du devis;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection par caméra réalisée le 10 décembre 2015, une infiltration d'eau aurait été observée au regard RS-1 et une accumulation d'eau mineure en amont du regard RS-4, mais que lors d'une inspection réalisée le 16 décembre 2015, il semble qu'il n'y avait pas de fuite dans le regard RS-1;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sintra Inc. propose une garantie de travaux additionnelle sur ces secteurs en particulier, afin de prévoir une période de garantie de 2 ans à partir de la date de la réception provisoire, couvrant toute usure anormale des secteurs mentionnés, en contrepartie de la libération de garantie de 5%;

CONSIDÉRANT QUE la garantie proposée, s'étendrait du 20 octobre 2014 au 20 octobre 2016, soit dans moins de 10 mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit;

- Ne pas accepter la lettre de garantie déposée par Sintra Inc., en date du 22 janvier 2016;
- Proposer plutôt l'une des solutions suivantes;
  - o 1- Demande à la compagnie Sintra Inc. de refaire le test de caméra du secteur identifié afin de valider la présence réelle ou non d'une infiltration au regard RS-1 et demander à Sintra Inc. d'émettre une garantie de 2 ans, à compter de la réalisation du test de caméra;
  - ou
  - o 2- Demander à la compagnie Sintra Inc. d'émettre une garantie supplémentaire d'une durée de 5 ans, à compter de ce jour, couvrant particulièrement le secteur du regard RS-1 et RS-4.

Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à accepter l'une ou l'autre des précédentes garanties et de signer tout document nécessaire permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Que la libération de la retenue et le paiement total soit complété, advenant l'acceptation de l'une ou l'autre des solutions proposées.

Adoptée

30-02-2016

Trottoirs de la rue Notre-Dame : suivi visant l'orientation des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la rue Notre-Dame (route 222) par le MTQ sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite débiter la réfection des trottoirs de la partie de la rue Notre-Dame située entre la rue de l'Église et la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également aménager une bande piétonnière en bordure de la rue Notre-Dame, entre la rue Lussier et la rue Valois;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme TECQ, la Municipalité doit investir une somme de 175 280\$, à titre de maintien du seuil minimal d'investissement et que des travaux de réfection de trottoirs sont admissibles à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser ce genre de travaux dans le cadre de la réalisation de ce seuil d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été préparés pour la réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame (en 2015) et ceux de la rue St-Nicolas (en 2013), de même que pour l'aménagement d'une bande piétonnière entre la rue Lussier et la rue Valois (en 2015);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme EXP, afin de préparer un estimé à jour, visant la réalisation des travaux suivants :

- 1- Réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame, entre la rue de l'Église et la rue Ste-Marguerite;
- 2- Aménagement d'une bande piétonnière entre la rue Lussier et la rue Valois;
- 3- Réfection des trottoirs de la rue St-Nicolas, entre la rue de la Rivière et la rue du Marché (en option si le budget le permet);
- 4- Réfection des trottoirs de la rue du Marché, du côté impair, entre la rue Versailles et la rue Bel-Air (en option si le budget le permet).

Qu'un budget maximum de 1 500\$ soit alloué à ce mandat.

Adoptée

31-02-2016

Règlement #02-2016, concernant la création d'une réserve pour la vidange des étangs : ADOPTION

Préambule

ATTENDU QUE toute municipalité peut, conformément aux articles 1094.1 et suivants du *Code municipal*, créer au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière à une fin déterminée, pour le financement de dépenses autres que des dépenses d'immobilisations;

ATTENDU QUE la municipalité désire créer une telle réserve exclusivement pour tous les frais reliés à la vidange des étangs d'épuration;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Daniel Roy lors d'une séance régulière du conseil tenue le 11 janvier 2016;

En conséquence il est proposé par Marcel Bonneau

Appuyé par Daniel Roy

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 02-2016, Concernant la création d'une réserve pour la vidange des étangs.»

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Objectif visé par la création d'une réserve

Les fonds qui seront générés par cette réserve financière seront utilisés exclusivement pour les dépenses relatives à la vidange des étangs d'épuration, soit les analyses nécessaires en prévision de la vidange des étangs, les frais d'ingénieur s'il y a lieu, les frais relatifs à la vidange comme telle et la mise en place de structure visant la gestion des boues.

Article 4 Durée de la réserve

La durée de la réserve est de trois ans, soit pour les budgets de 2016 à 2018. S'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses générés par la présente réserve, sera replacé dans une nouvelle réserve au profit des mêmes objectifs.

Article 5 Territoire visé

L'ensemble du territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls est visé par la création de cette réserve.

Article 6 Mode de financement

La réserve est constituée d'un montant de 36 979.00\$ (trente-six mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars), laquelle somme provient du solde de la réserve créée par le règlement #01-2013. Cette somme est présentement placée dans une épargne à terme rachetable.

Pour les budgets des années 2016 à 2018 inclusivement, une somme de 4 000\$ sera prélevée, à même le budget du service de gestion des eaux usées qui détermine la taxe de service pour l'égout, afin d'être ajoutée à la réserve créée par ce règlement.

Article 7 Regroupement de la Municipalité

Advenant le regroupement de la Municipalité du Village de Roxton Falls avec la Municipalité du Canton de Roxton, les sommes qui seront accumulées dans la présente réserve devront être utilisées au profit des citoyens du territoire du Village de Roxton Falls.

Article 8

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2016.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :

11 janvier 2016

Adoption du règlement :

1<sup>er</sup> février 2016

Avis aux personnes habiles à voter  
concernant la tenue d'un registre :

Tenue du registre:

Avis public d'entrée en vigueur donné le :

Entrée en vigueur le :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adoptée

32-02-2016

Programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS): modification du nombre des unités visées par le programme pour la taxation annuelle 2016

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'ajout des deux unités suivantes à la liste des unités visées par le programme régional de vidange des installations septiques pour 2016 : matricule #8148-68-1168 et 8148-55-8174.

Adoptée

33-02-2016

Règlement #01-2015, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : ADOPTION

Préambule

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage numéro 265-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser certains usages commerciaux de type semi-industriel dans la zone industrielle numéro 406, d'autoriser certains usages industriels comportant un minimum de nuisances dans la zone commerciale numéro 201 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Richard Houde lors d'une séance du conseil tenue le 2 novembre 2015;

En conséquence

il est proposé par Marie-Eve Massé,

appuyé par Marcel Bonneau

et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1

Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 01-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes – zones 201 et 406

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est modifiée :

- a) par l'ajout des usages industriels de classe A à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 201;
- b) par l'ajout des usages commerciaux de classe A-3 «vente au détail» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 406 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante «[4] limité aux usages "magasins de produits de la construction", "magasins d'équipement de plomberie" et "magasins d'équipements de chauffage" »;
- c) par l'ajout des usages commerciaux de classe D-3 «ateliers d'entretien» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 406;
- d) par l'ajout des usages commerciaux de classe E-1 «construction, terrassement» à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 406 et par l'ajout, pour lesdits usages, de la note particulière suivante «[5] limité aux usages "entreprises en construction", "commerces de location d'outils" et "commerces de réparation d'équipements motorisés" ».

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016.

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale  
Et secrétaire-trésorière

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Avis de motion donné le : 2 novembre 2015  
Premier projet de règlement adopté le : 2 novembre 2015  
Projet de règlement transmis à la MRC le : 27-11-2015  
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 19-11-2015  
Assemblée publique tenue le : 7 décembre 2015  
Second projet de règlement adopté le : 7 décembre 2015  
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 6 janvier 2016  
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 20 janvier 2016  
Règlement adopté le : 1<sup>er</sup> février 2016  
Règlement transmis à la MRC le : 11 février 2016  
Certificat de conformité délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_  
Avis d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

Adoptée



- 34-02-2016 Règlement #01-2016, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la municipalité de Roxton Falls : assemblée publique de consultation
- Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Marcel Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir l'assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement #01-2016, le lundi 7 mars 2016 à 19h00.
- Adoptée
- 35-02-2016 Bibliothèque municipale de Roxton Falls : autorisation de signature pour entente salariale
- Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Richard Houde  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, l'entente salariale pour l'année 2016, à intervenir entre la Municipalité du Village de Roxton Falls, la Municipalité du Canton de Roxton et les responsables de la bibliothèque, Mmes Ginette Dagenais et Francine Langevin.
- Adoptée
- Amusement Fun Show Inc. : demande de participation financière pour l'organisation d'une deuxième édition de la « Méga Foire »
- M. Mario Larivière de la compagnie Amusement Fun Show Inc. s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation d'une deuxième édition de son organisation de la « Méga Foire ». Sa demande sera étudiée par Les Loisirs de Roxton Falls Inc., afin d'évaluer la possibilité d'un partenariat. M. Larivière sera avisé en ce sens.
- 36-02-2016 Comité des bénévoles : demande de contribution financière
- Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Marcel Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :
- Ne pas procéder à la nomination d'un bénévole pour la Municipalité, puisque les membres du conseil reçoivent une rémunération pour leur travail;
  - Accorder une aide financière de 100\$ pour l'organisation de la soirée.
- Adoptée
- 37-02-2016 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes : dépôt et approbation de l'état prévu à l'article 1022 du Code municipal
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose l'état prévu à l'article 1022 du Code municipal;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre les démarches visant la vente pour défaut de paiement de taxes pour les contribuables ayant des taxes impayées de 2014 et les intérêts à jour;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Richard Houde  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des personnes endettées, préparée en date du 01-02-2016. Que la directrice générale soit autorisée à entreprendre des procédures de recouvrement pour ces sommes. Que la liste des immeubles ayant des taxes impayées pour 2014 soit mise à jour et déposée à la séance du 7 mars 2016.
- Adoptée

38-02-2016

Fondation Daigneault-Gauthier : autorisation pour droit de passage et contribution financière pour tour cycliste 2016

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, en contribuant d'un montant de 250\$ pour l'achat d'une bannière à l'image de la municipalité qui sera apposée sur le vélo d'un cycliste.

Qu'un droit de passage soit également accordé autorisant le passage du défi sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

39-02-2016

CPE La Douce Couvée : partage des frais reliés à la mesure du radon au 260, rue Duchaineau à Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE le CPE La Douce Couvée adresse une demande de partage des frais reliés à une étude visant à faire la mesure du radon, au 260, rue Duchaineau à Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est recommandée par le Ministère de la Famille, sans être une obligation et que cette dépense regarde l'utilisation de la garderie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de partage de frais déposée par le CPE La Douce Couvée.

Adoptée

40-02-2016

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT la visite de la firme FBL relativement au rapport financier pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015 et le rapport du vérificateur;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau

Il est secondé par Marie-Eve Massé

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers non-consolidés déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015. Que le dépôt officiel du rapport financier consolidé au 31 décembre 2015, soit complété quand la transmission sera complétée au MAMOT.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Signé à Roxton Falls, ce 1<sup>er</sup> février 2016

41-02-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière